

« Offrir des tarifs très compétitifs pour améliorer l'accès aux soins de tous »

Mutuelle communale. Depuis l'automne 2014, le maire de Roche-la-Molière propose une complémentaire santé mutualisée, réservée à ses habitants. Précurseur dans la Loire et même en Rhône-Alpes, Éric Berlivet décrypte cette initiative qui, aujourd'hui, séduit de plus en plus de communes.



Photo Yves Flammin

Six mois après votre élection, vous proposez une complémentaire santé mutualisée à vos administrés. Une promesse faite pendant la campagne électorale ?

Ce n'est pas un engagement de campagne. De nature curieuse, j'avais découvert ces mutuelles communales proposées aux habitants, alors que ce n'était que confidentiel.

Face à la détresse sociale de certains de mes concitoyens, qui renoncent à se soigner faute de couverture mutuelle ou pas suffisante, un élu doit essayer de trouver des solutions, sans faire de l'assistanat. C'est pourquoi, j'ai décidé de me lancer, sans attendre, afin d'offrir des tarifs très compétitifs pour améliorer l'accès aux soins de tous.

Beaucoup de maires m'observaient : nous n'étions pas dix en France à oser cette aventure. Depuis, je ne compte pas les appels des maires qui veulent bénéficier de mon expérience.

En un an et demi, seuls 150 des 10 300 Rouchons ont opté pour la mutuelle communale...

Pourtant, tout le monde peut être intéressé, sauf les salariés. Car à partir du 1er janvier 2016, toutes les entreprises devront proposer des mutuelles à leurs employés.

C'est difficile d'informer la population, pourtant nous communiquons dans le bulletin municipal, sur les panneaux d'affichage communaux et nous organisons des permanences physiques tous les lundis matins.

La grosse cible, ce sont les retraités. Les chômeurs et les intérimaires, en précarité, ont d'autres priorités que leur mutuelle santé. C'est ce que me dit l'association Actiom, car je n'ai pas accès aux dossiers pour des raisons de confidentialité.

Ce n'est donc pas vous qui signez les contrats ?

Pour le faire en direct, il faut un montage juridique, sinon ça pose un problème de droit public. Et surtout ça ne peut pas marcher. Car, si on veut proposer un tarif attractif digne de ce nom, il faut une force de frappe plus puissante. C'est le cas de l'opération « Ma Commune, Ma santé », conduite par Actiom (N.D.L.R. : Action de mutualisation pour le pouvoir d'achat). Moi, en temps que président du CCAS (Centre communal d'action sociale), je signe l'engagement de bosser avec cette association. Son rôle est de représenter les Rouchons adhérents auprès des mutuelles pour faire baisser les coûts. Mais la caution morale reste le maire, qui n'a pas envie de se planter : nos administrés le savent et nous font donc confiance sur les mutuelles communales.

Vous ne touchez pas de commissions sur les contrats souscrits par vos administrés ?

Si, je vais commander une Ferrari (sic). Non, bien sûr que non. Je ne débourse d'ailleurs pas un centime, non plus.

13

Roche-la-Molière, Feurs, Balbigny, Saint-Marcelin-en-Forez, Champdieu, Boën-sur-Lignon, Bonson, Saint-Jean-Bonnefonds, Châteauneuf, Pélussin, Roisey, Véranne, Pavezin.

Treize communes de la Loire sont d'ores et déjà partenaires de Ma commune, Ma Santé.

À Roche-la-Molière, 150 habitants en bénéficient.

Propos recueillis par Véronique Miot